

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-019

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU excusé (pouvoir)	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE		Thierry VANHOVE	
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI	
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX	Philippe DOTHEE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Sylvain MARTIN	Fabien BARCOUE
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDOT
Commune de BOIS LE ROI	Mélanie MOUSSOURS	Emmanuelle ALHADEF		
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE			Francis GUERRIER	Guillaume GATIER
Commune de CHAILLY EN BIERE	Alain THIERY visio			
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante		Jean Claude HARRY excusé (Pouvoir)	Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIERE			Alain RICHARD	Martine BEIGNET Excusé
Commune de FONTAINEBLEAU			Hélène MAGGIORI	Fanny MALVEZIN
Commune LE VAUDOUE			Didier BUGUINET	Michel CALMY
Commune de NOISY SUR ECOLE			Patrick CALLEWAERT	Sylvie VATIER excusé (Pouvoir)
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Cécile FORNARELLI		
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean-Paul CULINAS			Jean Christophe BERNON
Commune de ST MARTIN EN BIERE			Georges SIUDA	Sylvain DUCROUX
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT		Franck LAUGIER excuse	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU			Anne MAHAIS
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY		Cécile BOAFARULL visio (suppléante)	Jean Philippe POMMERET excusé (pouvoir)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET			Amélie FERLAY	Virginie FLAUX
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD			Bernard LACHENAIT
Commune de ONCY SUR ECOLE	Jacques NORMAND			Bruno DELECOUR
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	CALVARRO DOMINGUEZ

Ont donné des pouvoirs : 4- Madame Sylvie VATIER a donné pouvoir à M. Thierry FLESCHE – Monsieur Jean-Jacques BARREAU a donné pouvoir à M. Jacky SEIGNANT-Monsieur Jean Philippe POMMERET a donné pouvoir à Mme Céline BOFARULL- Monsieur Jean Claude HARRY a donné pouvoir à Mme Isabelle TORQUE-

Etaient également présents :

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 7 mai 2024

Secrétaire de Séance : Mme Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – Présents : 19 – qui ont pris part à la délibération : 19 + 4= 23

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCHE renvoi la séance au 22/05/2024, l'ordre du Jour reste le même - les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitainne – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT (visio)			
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE			
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				

Commune de BARBIZON	Gérard TAPONNAT		
Commune de CELY EN BIÈRE	Guillaume GAUTIER		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante	Jean Claude HARRY excuse	
Commune de PERTHES		Philippe N	ID : 077-200086676-20240524-2024026-DE
Commune de SAINT MARTIN EN BIÈRE	Georges SIUDA		
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE		Franck LAUGIER excuse	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARRIAU		
Commune d'URY	Jean-Philippe POMMERET Cécile BOAFARULL visio		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES			
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		
Commune de SOISY SUR ECOLE	Philippe CALVARRO DOMINGUEZ (visio)		

Etaient également présents :

- **SEMEA** : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 15 mai 2024

Nbre membres en exercice : 66 – Présents : 12 –qui ont pris part aux délibérations : 12

ECO-PATURAGE du MARAIS DE BAUDELUT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant, dans le cadre du :

Le marais de Baudelut constitue l'une des principales zones humides du bassin versant de la rivière Ecole. D'une superficie de 150ha, classée en Zone Natura 2000 du « Massif de Fontainebleau », le marais est situé à la tête du bassin versant du ru de Rebais dans les communes de Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière.

En tant que zone humide, il remplit les fonctions suivantes : régulation hydrologique (rôle d'éponge en période de crue et de sécheresse), filtration de l'eau, support de biodiversité.

Or, une dégradation progressive de la fonctionnalité du site s'observe, résultant des aménagements passés et de la dynamique naturelle de fermeture du marais par la végétation.

Avec l'accord du propriétaire, le SEMEA souhaite intervenir sur le marais pour stopper cette dégradation, préserver et restaurer les fonctionnalités du milieu dans l'objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques conformément aux ambitions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Cette action figure par ailleurs au Contrat de Territoire du SEMEA avec ses EPCI.

A cette fin, le SEMEA prévoit de mettre en œuvre :

- un plan de gestion du marais de Baudelut. Ce plan intègre des actions d'entretien des milieux en place permettant de préserver leur rôle et de maintenir un milieu ouvert : pâturage extensif, fauchage, débroussaillage, défrichage, maintien d'îlots de sénescences et restauration de mares.

Monsieur le président indique que l'estimation prévisionnelle de **l'action Ecô-paturage dans le marais de Baudelut** s'élève à la somme de 31 000.00 TTC en moyenne par année et que ces actions s'intègrent aux différents programmes de financements des partenaires techniques et financiers, elles pourront faire l'objet de subventions (exemple : contrat Natura 2000 avec le Conseil Régional d'Île de France, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental de Seine-et-Marne).

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité **AUTORISE** le président à :

- mettre en œuvre l'action Ecô-paturage et signer tous les documents s'y afférant
- demander les subventions correspondantes

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le 24/05/2024
- reçu en préfecture le : 24/05/2024

Le Président

Thierry FLESCHE

